

Genre du véhicule *) Monoaxe agric.avec appareil de travail	Marque de fabrique B U C H E R	Type M H 5 - Heumeister	Modèle année 1962	Bordereau-type N° 3' 9 0 5			
Caractéristiques "M H 5" sur plaquette du constructeur, sur traverse entre les manchérons							
Carburant essence			Nombre de cylindres 1				
Constructeur du châssis Maschinenfabrik BUCHER-GUYER, Niederwenigen ZH							
N° du châssis frappé à gauche, sur carter de la boîte c.v. + sur plaquette							
N° du moteur frappé à droite, sur carter du ventilateur, plaquette rivée							
Type du moteur 1 0 2 2 SRB							
Position du mot.avant		Frein-moteur					
Cylindrée 218 cm³	Frein de remorque		Dimensions ext. en mm				
Temps 2	Transmission mécanique		Longueur 2'870				
Refroidissement air (turbo)	Nombre vit. avant 2		Largeur 2'020				
Entraînement arrière	Vitesse en 1" 4,9		Hauteur 1'130				
Nombre d'axes 2	Vitesse en prise dir. 15,2		Empattement 1'660				
Nombre de pneus 4	Bloquage différentiel		Porte à faux arr.				
Frein à pied *)							
Frein à main mécanique, à expansion interne, à tringles, sur les roues AR, d'arrêt							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			365	Dimension	3.50 - 6	5.00 - 12	Longueur
Charge utile				Charge pneu	170	160	Largeur
Total					4 Ply	2 Ply	Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier			Nombre de portes			Porte à faux arr.	
Direction: levier s.roues AV + manchérons			Marque du moteur M A G			C.V. frein 6 - 7	
Alésage 68			Course 60			C.V. impôts 1,11	
Forme de la carrosserie		motofaneur					
Nombre de places: total		*)		(avant milieu arr.)		Places debout	
Siège arrière		Side-car					

*)

Phares: marque			Indic. de direction
Feux de croisement	2/ HELLA	∅ 90	
Feux de position			
Phare brouillard			Essuie-glace
Feux arrières			Avertisseur cornet
Réflecteurs	2/ vers l'AV (blanc)	∅ 52 mm	Rétroviseur
	2/ vers l'AR (rouge)	∅ 52 mm	Indicateur de vitesse
Eclairage N° de contrôle			Parties dangereuses
Phare marche arrière			
Equipement électr.	6	Volts / volant magnétique	18 W
Mesure du bruit	79.	dB à 3'500 t/min (au régime d'utilisation)	

Observations et exceptions

Vitesse: 15,2 km/h à 3'500 t/min.

Plombage: Plomb au régulateur non indispensable, vu que 20 km/h ne peuvent être dépassés même au régime maximum de 5'000 t/min (ACF 18.7.61 art. 7 chiff. 3).

Dispositif de protection: Indispensable par-dessus les fourches de la chenille.

*) Genre de véhicule: Peut être également immatriculé comme "vhc.agricole combiné" s'il est pourvu d'un siège.

Dans ce cas il doit être équipé selon les prescriptions de l'ACF 23.2.60 art. 3:
2ème frein, feux complémentaires de position et arrière.

La distance entre le dossier du siège et la partie avant du véhicule ne doit pas dépasser 3 m.

Lieu et date de l'expertise-type Niederweningen, 5 et 6.6.62

La Commission d'expertise-type

*)

Phares: marque		Indic. de direction
Feux de croisement	2/ HELLA	∅ 90
Feux de position		
Phare brouillard		Essuie-glace
Feux arrières		Avertisseur cornet
Rélecteurs	2/ vers l'AV (blanc)	∅ 52 mm Rétroviseur
	2/ vers l'AR (rouge)	∅ 52 mm Indicateur de vitesse
Eclairage N° de contrôle		Parties dangereuses
Phare marche arrière		
Equipement électr.	6 Volts / volant magnétique	18 W
Mesure du bruit	79. bB à 3'500 t/min	(au régime d'utilisation)

Observations et exceptions

Vitesse: 15,2 km/h à 3'500 t/min.

Plombage: Plomb au régulateur non indispensable, vu que 20 km/h ne peuvent être dépassés même au régime maximum de 5'000 t/min (ACF 18.7.61 art. 7 chiff. 3).

Dispositif de protection: Indispensable par-dessus les fourches de la chenille.

*) Genre de véhicule: Peut être également immatriculé comme "vhc.agricole combiné" s'il est pourvu d'un siège.

Dans ce cas il doit être équipé selon les prescriptions de l'ACF 23.2.60 art. 3:

2ème frein, feux complémentaires de position et arrière.

La distance entre le dossier du siège et la partie avant du véhicule ne doit pas dépasser 3 m.

Lieu et date de l'expertise-type Niederweningen, 5 et 6.6.62

La Commission d'expertise-type